

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2022

Date de la convocation : 8 Avril 2022

Date d'affichage : 21 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze Avril à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Barbara CARPANESE, maire.

Présents : BERGER Damien, BUTTARD Christine, CARIO Léo, CARPANESE Barbara, CROUZET Réjane, DEFOSSE Michaël, FRANCOIS Eddie, GARNIER Bernadette, GUINOT Gilberte, HAMELIN Eric, LEGRAS Nicole, LEREDOTTE Sylvie, MATHIAS Jean Yves, NIELLEZ Florence, OUDARD Chantal, OUDARD Kevin, POULLEAU Jérémy, TORCHET Elise, VAN DER LINDEN Philippe

Représentés : CHAUTARD Cédric par POULLEAU Jérémy, GUERIN Alain par OUDARD Chantal, GUERINOT Damien par CARPANESE Barbara

Absente excusée : DEHAND Véronique

Secrétaire : Madame LEGRAS Nicole

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2022_26 - Vote des taxes directes locales 2022

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	22	22	0	0	0

Madame le Maire propose de ne pas augmenter le taux des taxes directes locales.

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.38 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16.46 %

- cotisation foncière des entreprises : 18.00 %

Le conseil municipal décide de maintenir les taux de 2021.

2022_27 - Affectation des résultats eau et assainissement 2021

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	22	22	0	0	0

Les compétences des services eau et assainissement ayant été transférées au SDDEA au 1/01/2022, il convient d'ajouter les excédents constatés à la clôture de l'exercice 2021 sur le budget communal.

Au regard du compte de gestion 2021 et du compte administratif, les services eau et assainissement clôturent l'exercice 2021 avec un résultat de :

Excédent eau fonctionnement :	86 136.94 €
Excédent eau investissement :	47 511.59 €
Excédent assainissement fonctionnement :	96 164.45 €
Excédent assainissement investissement :	304 548.18 €
Total excédent Investissement eau et assainissement :	352 059.77 €
Total excédent fonctionnement eau et assainissement :	182 301.39 €

Affectation des résultats sur le budget communal :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Compte 6718 : 182 031.39 €	Compte 002 : 182 031.39 €
Investissement	Compte 1068 : 152 059.77 €	Compte 002 : 352 059.77 €

Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats eau et assainissement.

2022_28 - Vote du budget primitif 2022 de la commune

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	22	22	0	0	0

Le conseil municipal approuve et adopte le budget primitif 2022 :

- section de fonctionnement : 2 814 598.95 €

- section d'investissement : 2 415 562.33 €

Le conseil municipal approuve le vote du budget de la commune.

2022_29 - Vote du budget primitif 2022 de la maison médicale

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	22	22	0	0	0

Le conseil municipal approuve et adopte le budget primitif 2022 :

- section de fonctionnement : 209 180.00 €

- section d'investissement : 544 695.53 €

Le conseil municipal approuve le vote du budget de la maison médicale.

2022_30 - Subvention d'équilibre pour le budget maison médicale

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
19	22	22	0	0	0

Afin de permettre l'équilibre du budget de la maison médicale et en particulier d'assurer la fluidité des dépenses, il est nécessaire de prévoir au budget principal de la commune une subvention exceptionnelle à hauteur de 182 100 €

Il est donc proposé :

- le versement d'une subvention d'équilibre à hauteur de 182 100 € du budget communal en faveur du budget de la maison médicale

Le conseil municipal approuve cette subvention.

2022_31 - Vente d'un terrain rue de Couailles

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
19	22	22	0	0	0

Monsieur et Madame Kassubeck se sont portés acquéreurs d'une parcelle communale cadastrée AE 104 d'une superficie de 580 m2 située rue de Couailles au prix de 42 m, prix délibéré en octobre 2018.

Le montant de cette vente soit 24 360 € sera inscrit au budget 2022.

Le conseil municipal approuve cette vente.

2022_32 - Vente d'une sente rue d'Esternay

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
19	22	22	0	0	0

Monsieur Cédric Berger s'est porté acquéreur d'une sente communale cadastrée :

- AC 118 de 87 m2 à 42 €

- AC 271 de 60 m2 à 15 €

Le montant de cette vente soit 4 554 € sera inscrit au budget 2022.

Le conseil municipal approuve cette vente.

2022_33 - Vente d'un terrain rue Sansonné

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
19	22	22	0	0	0

Monsieur Renard et Madame Joinsin se sont portés acquéreurs du lot 1 composé des parcelles cadastrées ZN 188 et 189, d'une superficie respective de 596 m², sises rue Sansonné, au prix de 42 m, prix délibéré en octobre 2018.

Le montant de cette vente soit 25 032 € sera inscrit au budget 2022.

Le conseil municipal approuve cette vente.

2022_34 - Prémption d'un immeuble place Clemenceau appartenant aux consorts Juillet

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
19	22	22	0	0	0

Dans le cadre du projet de la redynamisation des commerces du centre-ville, il est envisagé de faire valoir le droit de préemption de la commune car les consorts Juillet vendent leur bien au prix de 45 000 €.

Le conseil municipal approuve cette préemption.

2022_35 - Projet de faisabilité d'implantation d'un collectif ages et vies sur le site de l'ancienne gare

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
19	22	22	0	0	0

La société Ages et Vies implantée à Besançon souhaite engagée une étude de faisabilité pour l'implantation d'un collectif destiné à accueillir 16 personnes.

Cette société propose une nouvelle forme d'hébergement, une alternative complémentaire à l'EHPAD, pour les personnes âgées en perte d'autonomie et qui ne peuvent plus rester chez elles.

Chaque personne dispose d'une partie individuelle d'environ 30 m² avec son propre mobilier (chambre/séjour/terrasse/salle d'eau).

Les lieux communs avec les autres colocataires sont composés d'une grande cuisine/séjour/jardin...

Des auxiliaires de vie sont présentes en permanence et répondent aux besoins en fonction de la pathologie de chacun.

Le conseil municipal approuve cette étude de faisabilité.

2022_36 - Signature d'une convention avec l'établissement public foncier du grand est

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
19	22	22	0	0	0

L'EPFGE est un établissement public de l'état habilité à accompagner les projets des collectivités.

Ses principaux objectifs : créer des logements, du développement économique et des équipements publics.

Pour tenir compte de la situation socio-économique, cet établissement a décidé d'orienter son action de façon à épauler au mieux les collectivités en :

- soutenant l'attractivité des centres villes
- mobilisant du foncier pour des projets structurants
- contribuant à la préservation de l'environnement et à la protection contre les risques

L'EPFGE prend à sa charge 80 % du HT des études préalables, il réalise les acquisitions et le portage pour la commune qui s'engage à racheter les biens au bout de 5 ans.

Le conseil municipal approuve la signature de cette convention.

2022_37 - Signature d'une convention de mise à disposition de la maison de la solidarité et de l'emploi au profit du centre de formation et de recrutement des forces armées

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
19	22	22	0	0	0

Une demande du CIRFA (centre d'information et de recrutement des forces armées) dont le siège social se situe à Troyes a été adressée à la commune pour disposer de la maison de la solidarité et de l'emploi située rue du Perrey les mercredis de 9h à 12h à compter du 13 avril 2022 afin effectuer des entretiens d'information.

Le conseil municipal approuve la signature de cette convention.

Questions diverses

Chantal Oudard interpelle l'assemblée sur le fait que le SDDEA ne lui pas adressé de courrier.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h15 .

Fait à VILLENAUXE LA GRANDE, les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Barbara CARPANESE